PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Municipalité d'Huberdeau, que le conseil municipal d'Huberdeau, à une séance tenue 17 novembre 2026 a adopté le règlement suivant : 391-26 concernant la délégation de pouvoir au directeur général et trésorier des déboursés, de former des comités de sélection et de passer des contrats.

RÈGLEMENT 391-26

RÈGLEMENT NUMÉRO 391-26 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER D'AUTORISER DES DÉBOURSÉS, DE FORMER DES COMITÉS DE SÉLECTION ET DE PASSER DES CONTRATS

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 101, rue du Pont, Huberdeau, aux heures de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ À HUBERDEAU,
Ce 18e jour du mois de novembre 2026

_____
Annick Tassé
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annick Tassé, greffière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 18e jour de novembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18e jour de novembre 2026.

_____
Annick Tassé
Greffière